



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 24 mars 2016

DLB 2016/019

L'an deux mille seize et le jeudi 24 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Affichage de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian Allemany, Martine Vibarel-Carreau, Jean-Marie At, Philippe Audoui, Jean Augé, Gérard Barrau, Antoine Barxias-Casties, Viviane Baude-Toussaint, Louis Bentajou, Louis Borrás, Philippe Bouche, Olivier Brun, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Gilles D'Ettore, Adam Da Silva, Alain Durand, Laurent Durban, Norbert Etienne, Michel Farenc, Philippe Fauré, André Fretay, Sébastien Frey, Robert Gairaud, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Chantal Guilhou, Francis Castan, Alain Huc, Philippe Huppé, Paul Isard, Christian Jantel, Bruno Julien, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Serge Maldonado, Dominique Marcos, Pierre-Marie Marhuenda, Jean Martinez, Marie-Hélène Mattia, Richard Nougier, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Christophe Thomas, Michel Trinquier, Emmanuel Villaneuva, Alain Vogel-Singer.

Absents excusés : Laure Godefroy, Rémi Bouyala, Muriel Icher, Pierre Usache, Christine Antoine, Alain Biola, Gaby Ruiz, François Taupin, Claude Viste.

Secrétaire de séance : Antoine Barxias-Casties

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Opération de régularisation des amortissements

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en décembre 2015 une délibération avait été prise permettant de faire entrer dans le champ d'application de l'amortissement comptable, des équipements techniques à caractère industriel concernant plus particulièrement le centre de tri et la plateforme de compostage d'Agde.

Vu les règles édictées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics,

Vu la note du 12 juin 2014 produite par la Direction Générale des Collectivités Locales,

Considérant la nécessité de régulariser la part de ces équipements qui aurait dû être amortie depuis leur inscription à l'état de l'actif du SICTOM,

Considérant que ces écritures ne doivent pas pénaliser l'exercice en cours alors qu'elles ont trait à des exercices clos à ce jour,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il y a lieu de prendre une délibération autorisant la réalisation, par le Comptable, des écritures de régularisation de ces opérations.
Il indique que ce sont des opérations d'ordre non budgétaire, n'entraînant aucun titre ou mandat pour la collectivité.

Les écritures à réaliser par le comptable sont les suivantes :

Dépenses sur le compte 1068 et crédits sur le compte 281318 pour un montant de 69 862,68 € (centre de tri),

Dépenses sur le compte 1068 et crédits sur le compte 281318 pour un montant de 271 233,15 € (plateforme de compostage).

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'opération de régularisation des amortissements.

Monsieur le Président invite les membres présents à se prononcer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité,

APPROUVE l'opération de régularisation des amortissements,

AUTORISE le Comptable à réaliser les écritures nécessaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

05/04/2016

05/04/2016

A Nézignan l'Évêque, le 05/04/2016